

**AVIS PUBLIC
ENTREE EN VIGUEUR**

RÉSOLUTION NUMÉRO 26-22

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **19 janvier 2026**, le Conseil municipal a adopté la résolution suivante concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :

- **RÉSOLUTION NUMÉRO 26-22** permettant la délivrance d'un permis pour la construction d'un complexe résidentiel de 4 étages totalisant 142 logements pour personnes retraitées autonomes, aux 15855, avenue Hubert (lot 1 298 732), 3200, rue Saint-Charles (lot 4 936 993) et 3165, rue Saint-Pierre Ouest (lot 4 924 418), dans les zones d'utilisation résidentielle 5016-H-23 et 5017-H-23.

Cette résolution est entrée en vigueur le 29 janvier 2026, date de l'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains. Toute personne intéressée peut la consulter à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 3 février 2026.

Me Carole Cousineau
Greffière par intérim